



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le 17 juillet 2025
ID : 057-245700695-20250702-D2025_90_SI-AR

DECISION 2025-90

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire du 29 juin 2021 instituant une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la décision du Président 2025-80 en date du 19 juin 2025 portant attribution d'une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour les dossiers n°s 428 et 429 et 431 à 446,

Considérant l'erreur matériel dans l'enregistrement du dossier n° 437,

Considérant qu'il convient de corriger le nom du bénéficiaire de la subvention attribuée,

Considérant l'avis favorable de la commission Environnement ayant eu lieu le 16 juin 2025, pour le dossier n° 437,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Environnement. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 2 juillet 2025

Le Président
Michel PAQUET

